



**Direction départementale des territoires
Service économie rurale, agricole et
forestière
Unité forêt-chasse**

**AUTORISATION DE DESTRUCTION
D'ANIMAUX CLASSES NUISIBLES
ANNEE 2013**

VU	les articles L.427-1 à L.427.10 du Code de l'environnement,
VU	les articles R.427-6 à R.427-29 du Code de l'environnement relatifs à la destruction des animaux classés nuisibles en application de l'article L.427-8 du Code de l'environnement,
VU	L'arrêté ministériel du 02/08/2012 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles,
VU	l'arrêté préfectoral 2012-DDT-SERAF-MC n° 24 du 15/06/2012 fixant la liste et les modalités de destruction des animaux classés nuisibles pour la période comprise entre le 01/07/2012 et le 30/06/2013 dans le département de la Moselle,
VU	la demande en date du 21/03/2013,
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de diminuer la densité de la population de certains animaux nuisibles,	

**Le Préfet de la Région Lorraine
Préfet de la zone de défense et de sécurité Est
Préfet de la Moselle
Chevalier dans l'ordre national du mérite**

AUTORISE

Monsieur BOUCHEREZ Laurent 34, rue de la Vignotte 57530 LES ETANGS

à détruire à tir les animaux classés nuisibles ci-après :

CHOIX	ESPECES				DATES	
	renard				01/03/2013	31/03/2013
					01/04/2013	14/04/2013
sans autorisation	corneille corbeau freux pie bavarde				02/02/2013	31/03/2013
	corneille	X	corbeau freux	pie bavarde	01/04/2013	10/06/2013
	corneille		corbeau freux	pie bavarde	11/06/2013	31/07/2013
sans autorisation	pigeon ramier				02/02/2013	31/03/2013
					01/04/2013	30/06/2013
sans autorisation	lapin de garenne *				01/03/2013	31/03/2013
	belette *				02/02/2013	31/03/2013
	fouine					
	martre *					
	chien viverrin				02/02/2013	30/06/2013
	vison d'Amérique					
	raton laveur					
	bernache du Canada				01/02/2013	31/03/2013
sans autorisation	ragondin rat musqué				02/02/2013	30/06/2013

* dans les communes où il est classé nuisible

La destruction des oiseaux ne peut avoir lieu qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme

sur le(s) lot(s) de chasse ci-dessous désigné(s) :

Numéro lot et territoire communal
25 / 155 R 02 COURCELLES CHAUSSY 25/155 C 02 COURCELLES CHAUSSY
25/ 155 C 01 COURCELLES CHAUSSY

Pourra (ont) participer à ces destructions :

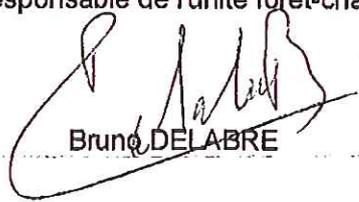
PETIT Eric 2, impasse des peupliers 57530 SILLY SUR NIED
CLAUDOT Gérard 4, rue de la fontaine 57530 LANDONVILLERS
REMY Alain ferme de Placcourt 57530 COURCELLES CHAUSSY
GUYON Denis auberge de Landremont 57530 MAIZERY

Fait à Metz, le 29 avril 2013

Pour le Préfet et par délégation

Pour le directeur départemental des territoires de la
Moselle et par délégation

Le responsable de l'unité forêt-chasse


Bruno DELABRE

Copie à :

- monsieur le Sous-Préfet
- monsieur le Maire
- monsieur le responsable de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
- monsieur le Lieutenant de louveterie
- monsieur le Président de la fédération des chasseurs de la Moselle